

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SEANCE DU 24 juin 2003

L'An Deux Mille Trois, le 24 juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 16 juin 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES Secrétaire : Madame Nicole CABASSOT

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURES, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Michel ALBINET, Geneviève PARMENTIER, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Christian CHAMAYOU.

Membres suppléants :

Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHÈDE, Henri JALBAUD-PUECH, Elisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Jean-Philippe ROQUES, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Joëlle FRANQUES, Gérard FABRE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Pierre-Yves LAMBOLEZ, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN) Viviane COMBES, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Josette BOUIN, Elisabeth BOISARD, Pierre GUIRAUD, Christian MALGOUYRES, Jean-Claude RAFFANEL, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Barbara BARBEY, Josette BES, Gisèle ANDRIEU, Michel FRANQUES, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Eliane CARLES, Claude RAMOND.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/76, et revient avant le vote de la délibération 4/77.

Monsieur Marcel COULIOU quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/78 et revient avant le vote de la délibération 4/87.

Monsieur Michel ALBINET quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/84 et revient après le vote de la délibération 4/92.

Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/87 et revient avant le vote de la délibération 4/88.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération 4/97 et revient avant le vote de la délibération 4/98.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération 4/105 et revient avant le vote de la délibération 4/106.

Ordre de vote des délibérations :

4/76 à 4/89, 4/110 à 4/116, 4/90, 4/92, 4/91, 4/93 à 4/109, 4/116.

Le projet de délibération : « Approbation de la convention de mise à disposition du pôle – Construction et aménagement – de la Ville d'Albi a été retiré de l'ordre du jour avec l'accord du Conseil pour un examen préalable de cette question en Bureau Communautaire.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION

4/117 : MEDIATHEQUE

Pilote :

Autres services concernés par le présent rapport :

Direction Générale des Services
Services Financiers

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur

Dans le cadre de sa politique culturelle, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en sa séance du 10 juin 2003, a proposé de poursuivre et d'étendre la pratique d'accès aux médiathèques du territoire existant sur le territoire communautaire. Les habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pourraient ainsi accéder indifféremment aux services des médiathèques d'Albi, de Lescure d'Albigeois et de Saint-Juéry.

En effet, sur la base de 6,10 €/hab., les habitants de la Communauté de Communes de l'Albigeois avaient accès à la médiathèque Pierre AMALRIC.

L'objectif poursuivi est de promouvoir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, la lecture publique et l'accès aux techniques d'information.

Trois médiathèques existent aujourd'hui :

- Albi,
- Lescure,
- Saint Juéry.

Il semble important de favoriser les échanges culturels entre les trois communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, tout en conservant les services de proximité existants et leurs modes de fonctionnement actuels.

L'accès à ces services est proposé en fonction du poids démographique pour les 13 communes ne disposant pas de médiathèque.

1. Les 3 communes sièges de médiathèques représentent 59 623 habitants

2. Les 13 autres communes, dénuées de ce type d'équipement, représentent 15 019 habitants.

Albi	46 106
Saint-Juéry	6 774
Lescure	3 743
Puygouzon	2 817
Arthès	2 228
Castelnau de Lévis	1 448
Cambon	1 419
Le Séquestre	1 401
Cunac	1 188
Fréjairolles	1 003
Terressac	942
Saliès	661
Dénat	560
Carlus	569
Rouffiac	537
Labastide-Dénat	246
Total	74 642

Il est proposé la prise en charge, par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de la pratique communautaire de la Communauté des Communes de l'Albigeois, pour l'ensemble des communes sur la base de 6,10 €/hab. pour les 15 019 habitants ne disposant pas d'équipement.

Le nombre d'habitants pris en compte est la population du dernier recensement général avec double compte.

Pour une année pleine, C2A prendra en charge 91 615, 90 € au bénéfice des trois médiathèques existantes au prorata des populations relatives d'Albi, Lescure, Saint-Juéry :

✿ Soit ALBI :	$\frac{49\,106}{59\,623}$	= 82,36 %	=	75 455, 62 €
✿ LESCURE :	$\frac{3\,743}{59\,623}$	= 6.28 %	=	7 751 .44 €
✿ SAINT JUERY	$\frac{6\,774}{59\,623}$	= 11,36 %	=	10 408,84 €

Ces montants seront repris au prorata-temporis dans le futur BS (budget supplémentaire) à intervenir de l'exercice 2003, après délibération de chacune des communes sièges de médiathèque.

Ce dispositif est prévu pour le 1^{er} octobre 2003.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la proposition du Bureau Communautaire du 10 juin 2003,

Considérant que le mode d'accès communautaire de la Communauté de Communes de l'Albigeois a été transféré sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

Article 1 :

L'accès aux médiathèques des Communes suivantes : Albi, Saint-Juéry, et Lescure pour les habitants des 13 autres Communes de la Communauté d'Agglomération.

Article 2 :

La participation financière arrêtée à 6 Euros 10 par habitant sera supportée par le budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (base des populations issues du RG 1999), conformément au tableau ci-dessus présenté.

Article 3 :

Chacune des Communes siège de médiathèque percevra le montant suivant :

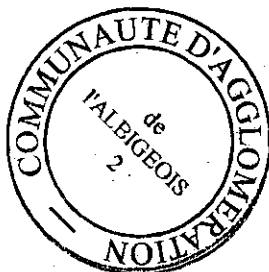
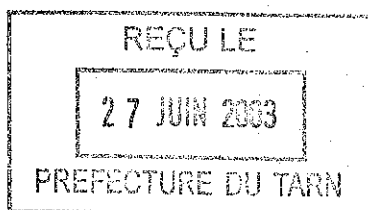
Albi : 75 455.62 €

Saint-juéry : 10 408.84 €

Lescure : 7 751.44 €

Article 4 :

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à signer tous les documents qui en découlent.



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS